

Nombre de membres en**COMPTE RENDU de la séance du lundi 19 juillet 2021****exercice:** 11

L'an deux mille vingt-et-un et le dix-neuf juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 09 juillet 2021, s'est réunie sous la présidence de Yvette FROIDEFOND.

Présents : 8**Sont présents:** Yvette FROIDEFOND, Patrice MATENCE, Olivier GUITARD, Marc PHILIPPOT, Francis LOYGUES, Sébastien BEAUMONT, Dominique FILHOL, Amélie ROUSSILLES**Votants:** 10**Représentés:** Edmond HARTMANN, Danielle BROCARD**Absents:** Eric MONTAGNE**Secrétaire de séance:** Amélie ROUSSILLESOrdre du jour :

Information sur la gratuité des transports scolaires vers Puy l'Evêque.

Information sur la gratuité des transports scolaires vers le RPI Soturac, Touzac, Duravel.

Vu avec Mr Bonnelasbals-Barré - transports occitanies, propose l'intervention de Mr Baudez

Vote pour le rattachement au RPI Soturac, Touzac, Duravel

ou

Vote pour maintenir l'école de rattachement de Puy l'Eveque

Questions diverses

Début de séance : 18h00

**** DELIBERATIONS ******Objet : INFORMATION SUR LA GRATUITE DES TRANSPORTS SCOLAIRES - RATTACHEMENT AU RPI (DE_01_19_07_21)**

Synopsis :

Madame le maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération DE_01_08_07_21.

*L'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :**Information sur la gratuité des transports scolaires vers Puy l'Evêque.**Information sur la gratuité des transports scolaires vers le RPI Soturac, Touzac, Duravel.**Vu avec Mr Bonnelasbals-Barré - transports occitanies, propose l'intervention de Mr Baudez**Vote pour le rattachement au RPI Soturac, Touzac, Duravel**ou**Vote pour maintenir l'école de rattachement de Puy l'Eveque***Madame le maire indique :**

- actuellement les transports scolaires sont gratuits sur Puy l'Evêque car l'école fait partie de la carte scolaire,
- pour le RPI, il faut une dérogation si gratuité mais la dérogation ne donne pas droit à la modification des arrêts et à la création de circuit (pas de dérogation pour le privé),

- à partir de l'arrêt de bus -> responsabilité mairie,
- pour les non ayants droits pour avoir droit aux transports : coût 195 € si le transport existe.

Madame le maire demande au conseil municipal de voter pour le rattachement au RPI.

Suite au vote du conseil municipal, la commune de Vire sur Lot n'intégrera pas le RPI de Soturac, Touzac, Duravel.

La commune de Vire sur Lot reste donc rattachée à Puy l'Evêque.

Des dérogations pour l'année scolaire vont être faites par Madame le maire pour les personnes qui le souhaitent.

POUR : 3

CONTRE : 6

ABSTENTION : 1

Questions diverses :

Le conseil municipal a évoqué les sujets suivants :

- Relancer le principe de faire fonctionner les commissions avant le conseil municipal.
- Certaines tensions existent au sein du conseil municipal entre certaines personnes.
Besoin de se réapproprier le dialogue et retrouver une sérénité au sein du conseil.
- Distributeur de pain sur la commune.
Avant toute discussion, voir à demander un devis pour l'installation électrique sécurisée et écrire un courrier aux boulangers du secteur s'ils peuvent être intéressés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h



**Madame le Maire,
Yvette FROIDEFOND**